

Partenariat et accord de libre-échange

par Assia Bensalah Alaoui

Au-delà du désir du Maghreb de construire la nation arabe et la « Oumma », de consolider sa dimension africaine et même de s'ouvrir vers des horizons plus lointains, son futur est sans aucun doute profondément inscrit dans sa géographie.

Doter les relations Europe-Maghreb d'une véritable stratégie qui vise la coprosperité dans l'interculturalité, comme le commandent la géographie et l'histoire conjuguées, apparaît de ce fait comme le défi à relever en toute priorité. Il détermine largement tous les autres. Les profondes mutations tant dans l'ordre mondial qu'en Europe l'imposent ; la nature des risques à conjurer l'exige.

Certes, la Communauté européenne est accaparée par son propre devenir. Son attention extérieure, sous l'impulsion de l'Allemagne et de la solidarité culturelle, semble monopolisée par l'Est, nouvellement né à la démocratie et à l'économie de marché. Faute de se souvenir, cependant, qu'elle a aussi un Sud, cette nouvelle frontière potentielle risque de devenir son infirmité réelle tant dans son souci sécuritaire, que dans son élan intégrationniste et dans sa compétition planétaire comme l'un des trois pôles dominant l'économie mondiale.

S'attaquer aux racines du « mal-développement » générateur d'instabilité réelle ou potentielle au Maghreb. Réduire le différentiel de prospérité qui s'est aggravé (l'écart du PNB entre l'Europe et le Maghreb étant passé de 1 700 dollars en 1970 à 7 000 en 1990) et qui fait de l'Europe un véritable champ magnétique pour les populations du Sud. Combattre la montée des extrémismes et l'escalade des perceptions négatives qui éloignent les deux rives, ne leur

laissant que la communauté des périls. Prévenir le conflit interculturel qui se profile à l'horizon. A l'évidence, les schémas de coopération ont administré la preuve de leur incapacité à conjurer ces « risques » tant intramaghrébins que relationnels. Ils semblent perpétuer, voire aggraver la dépendance sans répondre aux attentes escomptées en matière de développement. Des accords, aux lendemains incertains et la banalisation au sein d'une politique méditerranéenne, certes rénovée mais fort dépassée avant même d'être appliquée, ne sont certainement pas à même de désamorcer « la bombe à retardement » que le Maghreb est réputé constituer (1). Pas plus qu'un quelconque *containment* stratégique mis en place par la politique des visas, le « Schengenland » ne saurait à lui seul venir à bout de l'épiphénomène migratoire.

La nouvelle approche des relations CEE-Maroc basée sur la logique du partenariat politique et économique et un accord de libre-échange traduit une prise de conscience certaine. Ce cadre nouveau dont le contenu concret reste à négocier serait en temps utile étendu à la Tunisie et à l'Algérie (2). Avant de nous interroger, à la lumière de cette perspective, sur le type de stratégie relationnelle à promouvoir entre la CEE et le Maghreb, il convient d'évaluer les risques à conjurer.

Des facteurs d'instabilité à désamorcer

Relativement stable par rapport aux tourments qui déchirent le Machrek, le Maghreb n'est cependant pas une exception à l'instabilité générale qui est normalement associée aux sociétés en développement. Au carrefour de l'Est/Ouest et du Nord/Sud et partie intégrante du monde arabe, il ne fut épargné ni par les disputes territoriales héritées de la domination étrangère, ni par l'endémique conflit israélo-arabe. Ses sociétés, particulièrement pénétrables, ne peuvent non plus échapper aux défis globaux que posent à la sécurité la modernisation et le développement politique. Le dilemme

(1) Expression utilisée dans le rapport soumis au Conseil des ministres des Affaires étrangères des Douze, le 17 février 1992 ; cité par C. Lagarde, « CEE-Maroc : Bruxelles préfère le libre-échange à l'adhésion », in *Le Figaro*, 3 mars 1992.

(2) La Mauritanie fait partie de la Convention de Lomé qui lie la CEE aux pays ACP. Les relations CEE-Libye déjà difficiles se sont considérablement détériorées avec les accusations de terrorisme que font peser sur la Libye les USA, le Royaume-Uni et la France.

clef auquel sont confrontés les États demeure la question suivante : comment préserver l'ordre dans le changement, et assurer le changement dans l'ordre ? Comment gérer l'accélération de l'histoire ?

Les facteurs d'instabilité, réelle ou potentielle, sont légions au Maghreb. Si le règlement des conflits régionaux et la création de l'UMA n'ont pas enrayé tous les risques de tensions interétatiques c'est les facteurs intranationaux qui retiennent l'attention pour l'heure : ils sont en effet de nature profondément économique, sociale et politique (3). Répondre aux défis du développement politique et de la démocratisation relève sans doute de la responsabilité exclusive des gouvernements nationaux. Chaque nation doit trouver ses propres équilibres entre l'impératif de la participation des citoyens et les exigences de l'ordre nécessaire à tout développement harmonieux tant politique qu'économique. Le processus de démocratisation semble néanmoins menacé dans certains pays, et a même été gelé en Algérie par la montée de l'islam politique. Si l'analyse stratégique et politique ne peut faire l'impasse sur un tel phénomène, il est nécessaire de souligner que l'ampleur de celui-ci est largement déterminée par les frustrations économiques, sociales et de participation politique. Les défis majeurs, posés notamment par la pression démographique, l'emploi, la détérioration des ressources naturelles et de l'environnement, la sécurité alimentaire et la dette extérieure ne peuvent être relevés par les seuls gouvernements maghrébins ni individuellement ni collectivement.

La coopération euro-maghrébine tant bilatérale qu'avec la CEE, en a atténué l'impact, mais n'a pas su apporter jusqu'à présent de réponses en termes de développement effectif. Si le cadre qui se dessine est une lueur dans un horizon plutôt sombre, ces défis pressants sauront-ils attendre un traitement espéré de choc, mais nécessairement lointain.

La population a toujours représenté un élément important de la stratégie. De simples chiffres ne peuvent néanmoins se traduire en pouvoir politique ou en pauvreté. Les 66,5 millions d'habitants du Maghreb pourraient paraître fort peu, en effet, pour l'immensité du territoire (4). La relation qui lie les niveaux de population

(3) Les dimensions intranationale et régionale semblent avoir entretenu une relation dialectique : plus d'un quart de siècle (jusqu'en 1988) de conflits interétatiques mais de remarquables stabilités intranationales. Depuis 1988 l'on a vu la tension régionale se détendre mais la montée de facteurs domestiques d'instabilité.

(4) Voir le tableau en annexe pour les indicateurs sociodémographiques. L'Algérie, 26 millions ; la Libye, 4,4 ; la Mauritanie, 2,1 ; le Maroc, 25,5 et la Tunisie, 8,4 (Source : ministère marocain du Plan, mi-1991). La superficie globale du Maghreb dépasse 6,6 millions de km².

et ceux des ressources est très complexe. Les préoccupations en la matière sont liées au Maghreb à deux facteurs : l'accroissement démographique et la structure de la population. Ayant enregistré une diminution certaine, notamment en Tunisie (2,1 %) et au Maroc (2,4 %), le taux de croissance de la population maghrébine est considéré comme élevé par rapport aux capacités des économies locales (5). Le capital disponible est englouti pour faire face aux besoins quotidiens des populations au lieu d'être investi dans des secteurs productifs. Les systèmes existants sont soumis à des pressions et contraintes extrêmes. Plus de logement, plus d'infrastructures hospitalières et d'éducation, plus de services urbains sont nécessaires chaque année. L'exode rural vers les régions urbaines rend le problème encore plus complexe.

Les stratégies de planning familial se sont révélées pour des raisons complexes difficiles à appliquer. Les familles nombreuses sont source de prestige social et de travail non rémunéré. Les considérations religieuses ainsi que l'analphabétisme sont aussi des obstacles sérieux (6).

Seul, un relèvement certain des niveaux de vie et surtout celui des couches défavorisées et une éducation massive des femmes peuvent à terme juguler l'accroissement démographique. La « violence » cependant est générée par les structures démographiques qui font échec à la faisabilité des stratégies. Plus de 40 % de la population maghrébine a moins de 15 ans (7). La proportion écrasante de jeunes est un fardeau très lourd pour les budgets tant familiaux que gouvernementaux.

L'emploi, directement lié aux problèmes démographiques, pose une équation délicate, compte tenu de la proportion considérable de la population en âge d'activité : bien plus de 50 % (8). Celle-ci devrait augmenter de 600 000 personnes chaque année entre 1990 et l'an 2000. Il faudrait donc créer plus de 5 millions d'emplois d'ici à la fin du siècle. Le taux de chômage atteint 12,1 % au Maroc, 13,1 % en Tunisie et 19,7 % en Algérie. Ce taux est bien plus élevé chez les jeunes de 15 à 24 ans puisqu'il s'élève respectivement pour ces pays à 20 % et à 25 %, et culmine en Algérie à 51,5 %.

(5) L'Algérie, 2,7 % ; la Mauritanie, 2,8 % ; la Libye, 3 %.

(6) Une nouvelle stratégie de sensibilisation et de communication radio-télévisée semble porter ses fruits au Maroc.

(7) L'Algérie, 46 % ; la Libye, 44 % ; la Mauritanie, 44 % ; le Maroc, 39,2 % et la Tunisie, 39 %.

(8) Cet âge s'étend de 15 à 65 ans. Voir pour les détails le tableau en annexe.

Les perspectives sont rendues plus sombres par le chômage des jeunes diplômés. Ce phénomène vient non seulement gâcher les efforts considérables déployés en matière d'éducation mais il menace en outre le développement et la stabilité (9). Un nombre élevé d'étudiants reste par ailleurs à l'étranger. Si ce phénomène résout à court terme le problème des demandeurs d'emploi, les conséquences néfastes de la fuite des cerveaux sont bien connues.

La pression démographique et le problème de l'emploi sont à l'origine de l'émigration vers l'Europe. Cette question est une préoccupation majeure de nos partenaires européens en Méditerranée occidentale. L'extrême concentration de la communauté maghrébine en France notamment et en Belgique génère des dérapages et des « bavures ». L'Espagne et l'Italie devenus récepteurs nets s'inquiètent de plus en plus en tant que « portes » de l'Europe les plus proches face à l'immigration clandestine et d'éventuels « boat people ». Les réponses non satisfaisantes fournies, plus en termes restrictives que d'intégration, sont objet d'inquiétude au Maghreb. Le problème appelle donc une coopération étroite entre l'Europe et le Maghreb, pas seulement pour régler les tensions inhérentes à cet épiphénomène mais pour s'attaquer aux raisons profondes qui induisent cet exil auto-imposé. La clef semble bien résider dans l'accroissement des capacités des économies locales à prendre en charge les populations de la région. Opérer des investissements massifs créateurs d'emplois sur place ; assurer des formations plus adaptées aux besoins d'un marché de travail en pleine évolution (voire mutation) apparaissent comme les axes d'une réponse intégrée appropriée.

Le défi écologique est certainement le plus épineux de toute l'histoire de l'humanité. Détérioration de la couche d'ozone, réchauffement global, disparition de milliers d'espèces animales et végétales, déforestation, désertification, pollution de l'air, des océans des mers et des rivières... Longue est la liste des fléaux qui menacent à terme la survie de notre « village global ». Le débat, comme souvent, se pose en termes de conflits tant Nord-Nord que Nord-Sud (10).

(9) Le Maroc a créé une structure originale ; le Conseil national de la jeunesse et de l'avenir (CNJA) pour réfléchir à la question et formuler des propositions.

(10) La disparité des modes de vie entre les sociétés développées et celles du Sud est énorme, tant dans la consommation des ressources naturelles que dans la pollution de l'environnement. Les États-Unis par exemple qui comptent seulement 4,5 % de la population mondiale consomment le tiers de l'énergie mondiale et sont responsables de 23 % des émissions de dioxyde de carbone.

Subversive par nature, l'écologie « met en question l'imaginaire capitaliste qui domine la planète » (11). Elle exige du Nord de réduire, voire de bouleverser, ses modes de vie basés sur le gaspillage des ressources naturelles et la pollution de l'environnement. Elle impose aux régions du Sud des contraintes extrêmes pour un développement déjà fort problématique (12). Elle exige aussi des surcoûts importants que les plus nantis rechignent à payer. S'il ne se brise pas sur les souverainetés menacées et l'étroitesse des portefeuilles, le Sommet de la Terre et son « agenda 21 » devront au moins interpeller les consciences (13). Le plus dur restera à faire.

L'Europe et le Maghreb n'échappent pas à cette problématique globale. Il ne servirait à rien qu'ils se crispent sur les responsabilités porteuses de conflits. Ils devraient se tourner résolument vers l'action et l'avenir comme ils ont commencé à le faire pour sauvegarder leur patrimoine commun : la Méditerranée. Zone essentiellement semi-aride, prise en étau entre deux écosystèmes fragiles — la Méditerranée et le Sahara — en voie de développement accéléré pour satisfaire les besoins d'une population croissante, le Maghreb ne peut à l'évidence faire face seul à la dérive écologique potentielle. La pollution marine risque de compromettre son développement touristique et halieutique. La déforestation, la désertification et l'érosion du capital-sol grèvent son développement agricole menacé périodiquement par le péril acridien et la sécheresse. L'urbanisation galopante, parfois sauvage, appelle l'adduction d'eau potable, l'assainissement et le traitement des eaux et l'évacuation des déchets. Les installations industrielles sont pourvoyeuses d'émissions nocives et de nuisance. La vie et la santé de l'homme sont ainsi menacées et les bases mêmes d'un développement durable détériorées.

Une prise de conscience semble se faire cependant. La Charte de l'environnement de l'UMA a été adoptée à Tunis en 1991. Les législations nationales, souvent défectueuses et obsolètes sont en cours d'élaboration. Mais bien plus devra être fait. Planifier pour un développement durable qui intègre la dimension de l'impact sur l'environnement de la croissance économique. Assurer une protec-

(11) Cornelius Castoriadis, « L'écologie contre les marchands : Sauvons les zappeurs abrutis ! », in *Le Nouvel Observateur* du 7 au 13 mai 1992, p. 26.

(12) Pour la position du Sud, voir « Environment and Development », South-Centre, novembre 1991.

(13) Conférence des Nations unies pour l'environnement et le développement — CNUED — à Rio du 3 au 12 juin 1992. La Conférence préparatoire tenue au siège des Nations unies à New York, en janvier, a connu des débats très vifs et des controverses qui ont failli compromettre la tenue du Sommet. Fait inédit, plus de 2 000 ONG auraient contribué aux débats.

tion administrative et législative efficace. Fournir des efforts notoi- res en matière d'éducation et d'information pour une prise de cons- cience de l'environnement au niveau de la famille et des opéra- teurs économiques. S'orienter vers une consommation raisonnable loin des schémas dévastateurs.

Plus que de la volonté, il faudra de la sagesse. Le Maghreb peut la puiser dans ses ressources culturelles propres (14).

L'Europe, si proche, ne manque pas d'atouts pour contribuer d'une manière significative à relever ce défi commun. Faire béné- ficier le Maghreb de sa recherche et de sa bonne expérience et lui faire éviter la mauvaise. Fournir le savoir-faire et les technolo- gies non polluantes à des conditions concessionnelles. L'aider à pren- dre en charge les surcoûts écologiques. Voilà quelques encourage- ments directs pour préserver l'environnement commun et la base écologique indispensable pour toute production de vivres.

La sécurité alimentaire des populations du Maghreb, facteur-clef de la stabilité intranationale et du développement sous-régional, apparaît comme une dimension incontournable de la sécurité glo- bale en Méditerranée occidentale. Les situations varient considé- rablement d'un pays à l'autre du Maghreb compte tenu de leurs potentiels naturels respectifs mais aussi des choix économiques divergeants. Néanmoins, les problèmes se posent en termes de défis : assurer le droit de l'homme fondamental à la nourriture et démographie croissante ; garantir des prix bas aux consommateurs et rémunérateurs aux producteurs ; combler le déficit alimentaire mais réduire la dépendance et l'endettement ; moderniser l'agricul- ture mais préserver les emplois ruraux pour juguler les flux migra- toires ; optimiser les ressources naturelles, scientifiques et financières tout en préservant la base écologique ; s'insérer dans le marché mondial mais promouvoir l'autosuffisance... Voilà quelques dilem- mes de la sécurité alimentaire au Maghreb dont certains sont au cœur des préoccupations de l'heure et du contentieux avec l'Europe.

Appréhendé globalement au Maghreb, le secteur agricole fait vivre le tiers de la population du Maghreb et emploie plus du tiers de sa population active (15). Il contribue pour 8 % dans la forma- tion de son PIB. Le déficit global du Maghreb est supérieur à 50 % pour les céréales, qui demeurent l'essentiel des nutriments, les vian-

(14) Les enseignements de l'islam, qui a su prospérer dans un environnement particu- lièrement adverse, sont éclairants en la matière.

(15) 25 % en Algérie et en Tunisie ; 37,5 % au Maroc ; 64,9 % en Mauritanie mais seu- lement 14,1 % en Libye ; *FAO yearbook*, n° 43, Production 1990.

des et les produits laitiers (16). Ce déficit devra être réduit aux deux cinquièmes vers l'an 2000 si les mêmes tendances persistent. Il est bien plus grand pour les huiles et les matières grasses.

Ce déficit s'explique par de sérieuses limitations du milieu naturel, surtout de la terre arable de la pluie et de l'eau (17). Les agricultures demeurent peu intensives en général et peu mécanisées. Malgré certaines performances, elles ne peuvent faire face à une demande incompressible avec chaque année 1,5 million de bouches supplémentaires à nourrir. Cette situation oblige le Maghreb à dépenser plus de 6 milliards de dollars par an en importations alimentaires. Une dépense croissante notamment à l'égard de la CE. Par contre les flux agro-alimentaires Sud/Nord — du Maroc et de la Tunisie — se heurtent au registre bien connu de la PAC : sacro-sainte préférence communautaire et système de protection extra-tarifaire de plus en plus pernicieux notamment.

L'accès des produits agricoles maghrébins au marché de la CE est un aspect crucial de la sécurité alimentaire de la région et de son équilibre global. Réduire en effet ces exportations voudrait dire augmenter le chômage en zones rurales et exacerber l'exode rural vers les villes et l'extérieur. Cela voudrait dire aussi réduire les recettes en devises, et partant, tout un courant d'échanges généré par ces cultures intensives, notamment la technologie en amont. Il est certainement nécessaire d'augmenter les cultures vivrières au Maghreb, seules garantes de la souveraineté alimentaire, mais il est naturel qu'un pays cherche à optimiser son potentiel et ses avantages comparatifs. Les équilibres à trouver pour une autodépendance alimentaire ne peuvent faire l'impasse sur des cultures pourvoyeuses de devises : il y va de l'amélioration de la productivité agricole globale qui restera illusoire sans l'acquisition des technologies onéreuses du Nord. Les productions vivrières, comme le blé tendre — culture de zones tempérées — subissent de plein fouet les conséquences des politiques de subventions à l'exportation pratiquées massivement par les pays développés, objet de blocage du reste de l'Uruguay Round.

Ce dumping profite certes aux consommateurs à court terme, mais il décourage les productions locales et pervertit les habitudes

(16) Pour une demande en céréales estimée à 185 millions de quintaux le Maghreb a produit moins de 100 millions en 1990 dont 85 millions par le Maroc (*idem*).

(17) Les terres arables ne représentent que 22,5 millions d'hectares — 20 millions pour la seule Espagne. La pluviométrie est insuffisante et mal répartie alors que seulement 1,6 million d'hectares — soit moins de 7 % de la surface utile — sont irrigués. Le rendement moyen par hectare est de 10 quintaux.

alimentaires. La dépendance à l'égard de produits alimentaires importés est également entretenue par les subventions des produits alimentaires essentiels. Des décennies de subventions ont orienté la consommation vers les produits subventionnés mais importés et ont mené à une inadéquation croissante entre la production et la consommation. Leur suppression est rendue politiquement insoutenable même si elles sont ruineuses pour les budgets. Garantissant la sécurité alimentaire des populations du Maghreb, importations et subventions alimentaires massives ont certainement aggravé le cercle vicieux dépendance-endettement (18).

La dette extérieure du Maghreb, à l'exception de « l'opulente » Libye, a pris des proportions inquiétantes lors de la dernière décennie. L'acuité du phénomène réside dans la conjugaison de ses effets avec d'autres facteurs. La détérioration brutale des termes de l'échange, notamment la chute des prix du pétrole pour l'Algérie, a réduit d'une manière drastique la capacité d'importation et de l'investissement dans la région. Les dévaluations successives et l'inflation ont considérablement réduit le pouvoir d'achat des couches urbaines notamment, alors que le chômage s'aggrave.

L'aide extérieure a baissé en termes réels et les transferts des travailleurs émigrés demeurent marginaux par rapport au seul service de la dette extérieure qui dépasse aujourd'hui plus de dix milliards de dollars par an.

L'accroissement des investissements étrangers demeure relativement faible au regard de la libération, parfois spectaculaire comme en Algérie, des conditions d'accueil. Au-delà de ces tendances, la problématique, la structure et les conditions de la dette varient d'un pays à l'autre. La dette mauritanienne est de nature largement concessionnelle. Consentie à 3,9 % d'intérêt, elle comportait 50,3 % de dons et une maturité de 29,1 ans en 1990 (19). Avec un intérêt de 5,6 %, un élément don de 31,2 % et une maturité de 20,3 ans, la Tunisie se rapproche du schéma mauritanien. A l'inverse, la dette de l'Algérie est purement commerciale avec seulement 4,3 % d'élément don, 8,8 ans de maturité mais 8,7 % d'intérêt.

Si les prêts consentis récemment notamment par l'Italie et par la France lui permettent de souffler, l'échéance 1993 s'annonce par-

(18) En dehors des groupes vulnérables, il n'y a pas à proprement parler de situations d'insécurité alimentaire au Maghreb.

(19) Tous les chiffres relatifs à la dette sont tirés de *World Debt Tables 1991-1992. External Debt of Developing Countries*, 2 volumes, Banque Mondiale, Washington D.C, déc. 1991.

ticulièrement cruciale pour l'Algérie dans une conjoncture de grave crise politique et économique.

Après plusieurs rééchelonnements, la dette du Maroc comportait en 1990, 26,6 % d'élément don, 6,3 % d'intérêt et 20,7 années de maturité. Avec un dernier rééchelonnement effectué en janvier 1992 et appuyé par la conclusion d'un accord stand-by avec le FMI de 123 millions de dollars, le Maroc semble en passe de maîtriser la crise de l'endettement. La situation macro-économique et financière a été certes assainie, mais le stock de sa dette demeure important. Au-delà des différences de schémas, la dette extérieure est un fardeau très lourd pour les économies et les finances des pays maghrébins comme le montre le tableau suivant :

Indicateurs de la dette extérieure du Maghreb

	Dettes ext. totale	EDT/GNP (1)	TDS/XGS (2)	PNB
Algérie	26,806	52,9 %	59,4 %	50,628
Maroc	23,524	97,1 %	23,4 %	24,236
Tunisie	7,534	62,4 %	25,8 %	12,080
Mauritanie	2,227	226,7 %	13,9 %	0,983

Source : *World Debt Tables 1991-1992*, Banque mondiale.

Dettes extérieures totales et PNB en milliards de dollars.

(1) EDT/GNP : ratio de la dette par rapport au PNB.

(2) TDS/XGS : ratio de la dette par rapport aux exportations de biens et services.

Les contraintes de la dette limitent considérablement les investissements productifs et la capacité des économies et des gouvernements à satisfaire les demandes des populations. Conjugées à une certaine frustration politique, les frustrations économiques et sociales, dans une société de consommation de plus en plus affirmée, viennent ainsi générer le mécontentement, voire l'instabilité.

Il n'y a pas de stratégie globale pour réduire ce fléau qui hypothèque le développement de nombreux pays du Tiers monde, en dehors du cas des pays les plus pauvres (20). Le cas par cas

(20) Le menu de Toronto (1988) est le plus accepté par le Club de Paris (réduction du tiers de l'encours à l'échéance, rééchelonnement avec des taux d'intérêt concessionnels ou à une maturité plus longue. Le Royaume-Uni a proposé les conditions de Trinidad : réduction de deux tiers sur le stock total, le reste à repayer sur 25 ans avec 5 ans de grâce. Certains pays comme la France ont annulé la dette bilatérale de quelques PMA.

demeure l'approche de prédilection des institutions de Bretton Woods et des créanciers en général (21). Néanmoins, les réductions substantielles, en la matière, ont eu des motivations essentiellement d'ordre stratégique et politique : qu'il s'agisse du Plan Brady appliqué à certains pays mais imaginé en fait à l'origine par les États-Unis pour le Mexique, ou de la réduction de 50 % consentie à la Pologne, pays de l'Est au bord de la paralysie, et à l'Égypte pour son rôle dans la guerre du Golfe.

Dans ce contexte, l'on est en droit de se demander si l'enjeu Maghreb est moins important pour l'Europe que ne l'est, par exemple le Mexique pour les États-Unis. Cette question s'impose du reste pour les relations Europe-Maghreb appréhendés dans leur globalité.

Un partenariat politique et économique et un accord de libre-échange

Renforcer leurs capacités compétitives à l'échelon planétaire est certainement le souci majeur qui sous-tend la stratégie des puissances commerciales candidates au leadership économique mondial.

La restructuration de l'espace américain par les États-Unis à travers notamment le NAFTA (North America Free Trade Agreement) qui les lie au Canada et au Mexique, ainsi que par l'« Initiative pour les Amériques » procède de cette logique. Les contrats en cours entre le Japon et les pays de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) visent également pour la région le même objectif.

La constitution de ces grands ensembles permet notamment :

- des délocalisations d'activités industrielles ou de services vers des sites plus compétitifs ou moins contraignants ;
- de sécuriser des marchés et un partenariat commercial minimal (dans l'hypothèse d'un échec des négociations commerciales multilatérales du GATT) ;
- de prévenir les pressions démographiques qui ne seraient pas canalisées dans un environnement économique en croissance régulière et soutenue.

L'Europe, en tant que l'un des trois pôles dominants — quelles que soient par ailleurs ses difficultés existentielles et le fardeau de

(21) Le Club de Paris a notamment appliqué en 1991 les conditions de Houston pour rééchelonner avec un délai de grâce de 8 ans la dette de 8 pays dont le Maroc.

l'Est — ne saurait se contenter de continuer à « bricoler » avec le Maghreb ou succomber à une tentation isolationniste par rapport à sa rive sud.

Les récentes propositions faites par la Communauté au Maroc témoignent de la prise de conscience qu'une nouvelle approche s'impose, à étendre en temps opportun à la Tunisie et à l'Algérie. En quoi consiste-t-elle ? Pourquoi le Maroc ? Quelles implications pour ce pays ? Quel impact éventuel sur l'UMA ? Quelles perspectives ouvre-t-elle pour les relations euro-maghrébines ? Voilà quelques interrogations qu'il convient de clarifier.

Les discussions exploratoires (22) indiquent que les futures relations Maroc-CEE devront reposer sur quatre piliers principaux : un dialogue politique, une coopération économique, technique et culturelle, une coopération financière et la réalisation progressive d'une zone de libre-échange (23). Dans ce package, la logique de partenariat politique et économique devra se substituer à celle de l'assistance, consacrant ainsi la fin du « pacte colonial ».

Le choix par la CEE du Maroc comme premier partenaire d'une démarche nouvelle avec tout le Maghreb n'est certainement pas un hasard. « Il ne fait que répondre à la demande d'adhésion présentée par le Maroc en 1989 » (24). Au-delà de la conjoncture qui semblait en faire une réponse à chaud à un possible dysfonctionnement du système de coopération en vigueur, les propositions de la CEE consacrent en fait la reconnaissance des choix fondamentaux opérés depuis son indépendance par le Maroc (25). Sans rien céder de son identité, le Maroc a en effet opté pour l'ouverture.

Sur le plan interne, il a choisi le pluralisme politique et le libéralisme économique. La situation macro-économique et financière semble assainie et laisse même présager la convertibilité de la mon-

(22) Les négociations exploratoires ont commencé à Rabat, en mai 1992. Faute de délivrer un mandat à la Commission le sommet de Lisbonne (juin 1992) a exprimé le souhait de voir des progrès vers la création d'une zone de libre-échange, à étendre à terme à d'autres pays de la région.

(23) Voir notamment la conférence de presse du Commissaire européen au développement, Abel Matutes, in *La vie économique* du 20 mars 1992 et le point de presse de M. A. Filali ministre marocain des Affaires étrangères « Un partenariat essentiellement politique mais qui sauvegarde la dimension sociale », in *Al Maghrib* du 8 mai 1992.

(24) Voir la Déclaration de Juan Prat in *La vie économique* du 8 mai 1992, 1^{re} page.

(25) Après le refus du Parlement européen de voter le 4^e protocole financier pour le Maroc en janvier 1992, le Maroc indigné y renonce. L'accord de pêche liant le Maroc à la CEE venant par ailleurs à expiration le 28 février, le Maroc interrompt les négociations pour son renouvellement. Le blocage menaçait. Devant les prises de position de la Commission dénonçant l'attitude du Parlement européen à l'égard du Maroc, celui-ci fait montre de bonne volonté en prorogeant l'accord de pêche pour 2 mois. La CEE par la voix de A. Matutes fait les nouvelles propositions mentionnées.

naie nationale, le dirham, dans les deux ans qui viennent. Dans ce tableau prometteur deux ombres persistent : la dette et le « déficit social » aggravé sans nul doute par une décennie d'ajustement structurel. La résorption de celui-ci semble revêtir désormais la priorité des gouvernants avec l'aide notamment du dernier plan d'ajustement structurel conclu avec la Banque mondiale fin avril 1992 (26).

Le Maroc n'a pas par ailleurs cessé de dénoncer l'inadéquation et les insuffisances du cadre de coopération avec l'Europe. La revendication d'une relation nouvelle et plus étroite, objet d'un consensus national remarquable a culminé avec la demande d'adhésion à la Communauté en 1989. Il a tissé au fil des années des relations avec ses États membres, aussi bien dans le domaine sécuritaire qu'économique et culturel. Coopération militaire sanctionnée parfois par des manœuvres conjointes, et participation active au groupe de Trévi en témoignent. La création prochaine d'une commission maroco-européenne de réflexion sur le problème de la drogue procède du même souci (27).

Le champ semble ainsi déblayé pour un partenariat qui pourra donner la pleine mesure de ses potentialités dans le cadre d'une zone de libre-échange. Le chemin sera pourtant long et semble parsemé d'embûches. La négociation, tout d'abord, d'un tel accord serait la plus complexe et la plus ardue que le Royaume du Maroc ait eu à entreprendre. Face à une communauté surréglementée, fort expérimentée et aux intérêts hétérogènes, plus que de l'expertise il lui faudra du talent (28) !

Pour aborder cette phase décisive, des ajustements importants de l'environnement économique et financier seront nécessaires. La réforme fiscale devra s'accélérer. Des pans entiers de l'économie nationale seront à restructurer, certains secteurs étant appelés à disparaître. Les mises à niveau des infrastructures et des structures d'accueil exigera des ajustements importants également. Ces considérations seraient dûment prises en compte dans la négociation au moment de la définition du contenu de la période transitoire. Les mécanismes de transition pourraient comporter un volet compensatoire de la part de la CEE, similaire au projet PHARE appliqué avec l'Europe centrale. La durée de la période transitoire néces-

(26) Le PAS II comporte un prêt de 275 millions de dollars, essentiellement destinés à renforcer la dimension sociale.

(27) Voir *Le Matin du Sahara* du 12 mai 1992, p. 4.

(28) Dans cette asymétrie flagrante, il pourrait peut-être bénéficier de l'atout « souplesse » d'un centre de décision unique face à une lourde machine.

saire reste à déterminer : 8 à 10 ans avance la Communauté, cinq années suffiront selon le patronat marocain !

Des mesures d'accompagnement seront nécessaires pour que le partenariat et le codéveloppement ne soient pas simplement un discours apaisant de légitimation du désengagement des États. L'investissement public sera nécessaire notamment pour les infrastructures. La coopération financière constitue un volet du « package » à négocier.

La zone de libre-échange constituera une chance d'assainissement pour l'économie marocaine. Signal d'ancrage à l'espace économique européen, elle sera sans nul doute un élément important du climat de confiance indispensable au capital tant national qu'étranger. Ainsi, les gains escomptés par cette perspective justifient très largement de relever les défis qu'elle implique. Les investissements à attirer et leurs effets multiplicateurs devront compenser et au-delà les pertes d'emplois et les pertes fiscales. Le secteur informel sera également à intégrer.

La compatibilité d'un nouvel accord Maroc-CEE avec la logique de l'UMA ne devrait pas poser de problèmes.

Le processus UMA semble en panne pour l'instant ; les accords conclus entre les partenaires ne sont pas applicables dans l'immédiat ni à moyen terme. Le niveau actuel des distorsions entre les environnements économiques est tel qu'il est difficile d'envisager de concrétiser la zone de libre-échange UMA à moyen terme. Aucun engagement juridique contradictoire qui compromettrait les négociations du Maroc avec la CEE n'est à l'ordre du jour. La CEE ne ferme pas la porte à des accords similaires avec les autres membres de l'UMA (sauf la Libye et la Mauritanie). En plus, il faut bien intégrer dans le raisonnement stratégique de l'UMA qu'une intégration maghrébine réussie appellera nécessairement un partenariat avec la CEE du type libre-échange. La CEE a choisi une démarche pragmatique et progressive pour les raisons exposées plus haut. L'expérience avec le Maroc pourrait provoquer à terme un effet d'entraînement.

Comment conclure sans rappeler l'inadéquation du cadre actuel de coopération qui lie la Communauté aux États du Maghreb ? Les défis tels qu'analysés plus haut ne sauraient être relevés par les mécanismes inappropriés et une logique rendue obsolète par les nouvelles considérations stratégiques.

Promouvoir une stratégie relationnelle qui vise la coprosperité dans l'interculturalité s'impose pour les relations CEE-Maghreb. Au-delà de la crise algérienne actuelle et des perturbations conjoncturelles libyennes, une vision à long terme ne peut que consacrer la communauté des destins des deux rives de la Méditerranée.